



Agenda 21 du Pays du Val d'Adour

Appel à reconnaissance
2008

Dossier de Candidature

Synthèse

"Nous n'héritons pas de la terre de nos
parents,

nous l'empruntons à nos
enfants". Saint-Exupéry

SOMMAIRE

A. Présentation du Pays du Val d'Adour

1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements
2. Un territoire de projet expérimenté
3. L'organisation et le rôle du Pays du Val d'Adour
4. Les différents programmes mis en place au cours de la précédente période (2000-2006)

B. L'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour

B.1. Le socle de l'Agenda 21, l'évaluation des précédents programmes et le diagnostic complémentaire

1. Une démarche engagée dès 2006 : méthode et démarche
2. Les résultats de l'évaluation concertée
3. Le diagnostic complémentaire, le bilan du Val d'Adour au regard du développement durable
4. Le Forum Pays

B.2. La stratégie et le plan d'actions de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour

1. Méthode et pilotage
2. La stratégie de développement durable du Val d'Adour
3. L'organisation des partenariats locaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 21
4. La présentation détaillée du plan d'actions Agenda 21

B.3. La mise en œuvre de l'Agenda 21

1. L'élaboration des nouveaux programmes
2. Les chantiers de l'organisation locale

C. Les annexes

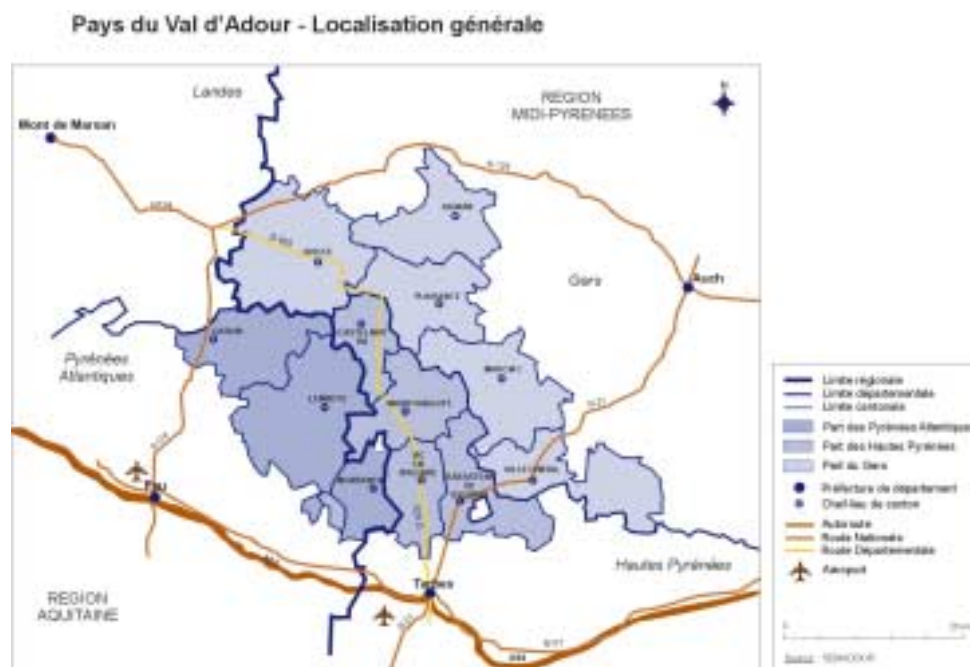
1. Informations complémentaires
2. Le Pays du Val d'Adour et le développement durable
3. Présentation des travaux à venir sur l'organisation locale
4. Bilan du Val d'Adour au regard du développement durable (CD-Rom)

A. PRESENTATION DU PAYS DU VAL D'ADOUR

1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements

Le Pays du Val d'Adour regroupe 202 communes, 12 cantons, 12 communautés de communes. Il se situe au carrefour de 3 départements (Hautes Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques) et 2 régions (Aquitaine et Midi Pyrénées). Il se caractérise par deux entités géographiques bien distinctes : une zone de coteaux peu pentue de part et d'autre d'une large plaine alluviale, la vallée de l'Adour, axe principal de communication.

2 Régions	Aquitaine, Midi-Pyrénées	
3 Départements	Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques	
12 Cantons	Aignan, Castelnau-Rivière-Basse, Garlin, Lembeye, Maubourguet, Marciac, Miélan, Montaner, Plaisance du Gers, Rabastens-de-Bigorre, Riscle, Vic-en-Bigorre	
202 Communes	Gers :	83 communes
	Hautes-Pyrénées :	58 communes
	Pyrénées-Atlantiques :	61 communes
Population	51 214 habitants	
Superficie	1 779 km ²	
Densité	29 habitants/km ²	



Des conditions géographiques et agro-climatiques favorables (plaine alluviale riche bordée de coteaux, ressources en eau, climat océanique tempéré) ont permis d'asseoir une activité agricole qui, au cours des siècles, a participé à la construction historique, culturelle et paysagère du Val d'Adour. Bien qu'à proximité des pôles urbains de Pau, Tarbes, Auch et Mont de Marsan, le Pays du Val d'Adour conserve aujourd'hui encore ses caractéristiques rurales. La Surface Agricole Utilisée représente 60% de l'espace. L'Adour et ses principaux affluents (l'Arros, l'Echez, le Louet, le Léas) constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse et ont permis l'implantation dans la plaine de cultures (notamment le maïs) qui nécessitent une grande disponibilité en eau. Les coteaux sont encore caractérisés par des systèmes de polyculture-élevage, reposant sur des structures moins étendues. Cette zone de coteaux, au sol caillouteux et parfois argileux, a accueilli très tôt des vignobles. La viticulture couvre près de 3.650 ha et compte deux zones d'Appellation d'Origine Contrôlée et des vins de qualité supérieure.

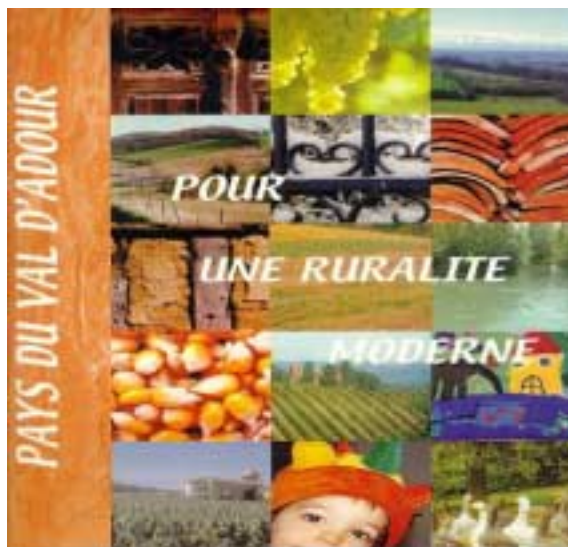
Cet espace rural se caractérise par l'absence de grands pôles urbains (aucune ville de plus de 6.000 habitants) et la vitalité de ses bourgs-centres, bien répartis sur l'ensemble du territoire et autour desquels s'articule la vie locale. Ils concentrent commerces, services et entreprises locales et captent ainsi la majorité de la population active. Les bourgs des coteaux conservent un caractère enclavé. Néanmoins, ils s'inscrivent dans un bon maillage car tous sont proches d'un bourg de vallée (Montaner / Vic ; Garlin/Aire sur Adour ; Lembeye /Maubourguet). L'attractivité de ces bourgs-centres, en général chefs lieux de canton, est également renforcée par la présence des principales industries du Val d'Adour : transformation des palmipèdes gras; quelques unités de transformation du bois ; quelques entreprises liées à la haute technologie (fibres optiques, céramique industrielle, pharmaceutique, aéronautique) et des sites d'extraction de matière première.

2. Un territoire de projet expérimenté

A la suite des premiers partenariats intercommunaux, facilités dès le début des années 1980 par les lois de décentralisation, les élus ont manifesté leur volonté de s'investir dans des programmes de développement globaux et multisectoriels à plus grande échelle, dans le cadre des programmes contractuels de développement mis en œuvre avec les Contrats de Plan Etat Région en 1994. Ce Contrat de Plan a favorisé l'apparition d'un nouveau niveau de partenariat : une coopération inter cantonale (le Contrat de Terroir du Val d'Adour pour les cantons hauts pyrénéens, le Projet Collectif de Développement Béarn Adour pour les cantons béarnais et le Contrat de Terroir Adour Gascogne pour les cantons gersois).

Les élus de ces cantons limitrophes, situés aux confins de leur département respectif (32, 64, 65), ont poursuivi cette logique en s'engageant dans le programme européen Leader II (1994-1999), pour travailler ensemble, au-delà des limites administratives, autour de la question de l'eau.

Fort du succès de ces premières collaborations, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre cette aventure collective en créant un Pays : le Pays du Val d'Adour, reconnu en 2001. Le Pays a donc défini, en 1999, en concertation avec les acteurs locaux, une Charte de développement du Pays, document cadre stratégique, définissant trois axes d'actions, chacun de ces axes étant décliné en mesures et sous-mesures :



- **Axe 1 : D'abord l'emploi :**
 - Diversifier et ancrer dans le territoire le secteur agricole et agro-alimentaire
 - Augmenter la valeur ajoutée produite par les actifs agricole
 - Encourager le secteur secondaire et tertiaire
 - Développer le tourisme rural
 - Augmenter les échanges économiques avec l'extérieur
- **Axe 2 : Vivre la ruralité :**
 - Valoriser les patrimoines bâti et naturel du Val d'Adour
 - Les services publics, piliers de la cohésion du territoire
 - Faire vivre en Val d'Adour une ruralité moderne
 - Intégrer les jeunes à la société économique et civile
- **Axe 3 : Un pays solidaire :**
 - Mise en place d'un dispositif d'insertion par l'économique et de lutte contre l'exclusion
 - Soutenir une politique du 3^{ème} et du 4^{ème} âge
 - Augmenter les échanges culturels
 - Dépasser les limites administratives

3. L'organisation et le rôle du Pays du Val d'Adour

Depuis 2000, le Pays du Val d'Adour repose sur une organisation participative s'appuyant notamment sur trois instances :

1. Le GIP ADT Euradour - Structure publique porteuse

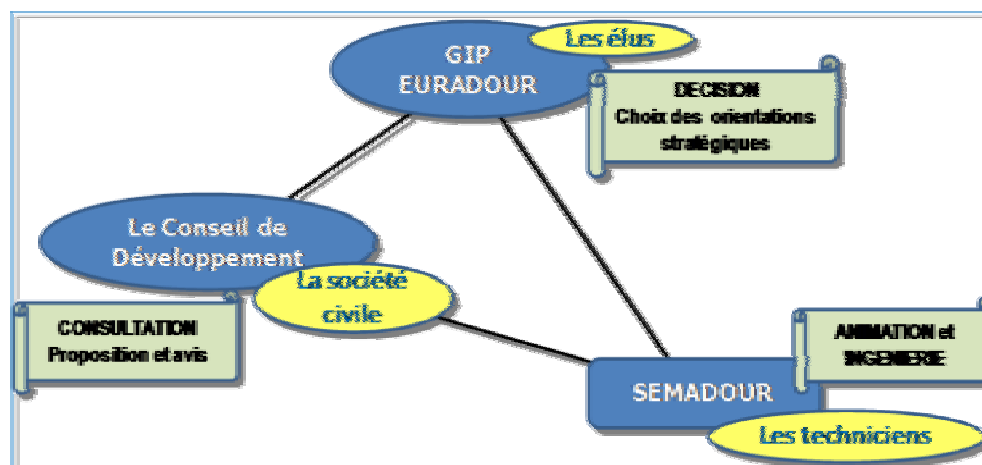
Le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement du Territoire Euradour est composé de Communautés de Communes, de communes (n'appartenant pas à un EPCI) et de 3 Conseils Généraux. Il est l'organisme politique de coordination du Pays. Il remplit, à cet effet, des missions d'étude, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre et à la révision de la Charte de Pays et des programmes de développement.

2. Le Conseil de développement - Instance de concertation et de proposition réunissant la population locale et les acteurs socio-économiques

Le Conseil de développement du Pays du Val d'Adour (près de 200 personnes représentant plus de 80 structures) s'est structuré en association loi 1901, en 2001. Il est composé de 7 collèges organisés par famille d'acteurs (entreprises, associations, socioprofessionnels, syndicats de salariés, services publics, citoyens, jeunes). Il a pour mission d'être force de proposition en matière de développement du territoire, de formuler un avis sur les projets et décisions, de participer au suivi et à l'évaluation des programmes de développement et enfin de promouvoir le Pays du Val d'Adour auprès de la population et des institutions. Pour cela, ses membres se réunissent autour de 8 commissions de travail thématiques et multi partenariales, s'inscrivant dans des fonctions de concertation et de proposition (agriculture et développement économique ; éducation, jeunesse et petite enfance ; environnement et cadre de vie ; formation, emploi et insertion ; médico-social et gérontologie ; tourisme, culture et sport ; information et communication).

3. La SEMADOUR et les animateurs Pays – Ingénierie et animation territoriale

La SEMADOUR est l'agence de développement local du Pays du Val d'Adour. Missionnée par le GIPADT EURADOUR pour l'animation générale et le suivi technique des programmes portés par le Pays, elle remplit les missions d'animation territoriale et peut aussi assurer la maîtrise d'ouvrage de certains projets contribuant au développement du Pays du Val d'Adour. Le réseau des animateurs Pays réunit des techniciens des Communautés de Communes composant le Pays. Ils ont notamment pour mission de relayer les informations concernant le Pays sur leur territoire et de faire remonter au Pays les informations et besoins du territoire.



Le Pays a pour rôle de conduire et de mettre en œuvre le projet de territoire défini collectivement par les acteurs du Val d'Adour. Pour cela, le Pays s'appuie d'une part sur ses propres instances de décision et d'animation mais aussi sur un réseau de porteurs de projets locaux publics (communautés de communes, communes, syndicats...) et privés (associations, etc.) qu'il soutient et fédère.

Le rôle du Pays du Val d'Adour peut ainsi se décliner en trois points :

- **Développer et encourager des dynamiques et des projets collectifs** sur des sujets prioritaires. Face à des sujets considérés comme prioritaires et où l'échelle Pays est pertinente (services, eau, habitat, culture, etc.), il initie – directement ou avec l'appui d'un partenaire local - une dynamique et des projets à l'échelle du territoire. Il peut dans ce cadre développer des dispositifs spécifiques tels que des projets de coopération.
- **Créer un espace de dialogue, de réflexion et de partenariat** sur le territoire. Le Pays constitue un espace privilégié pour le dialogue local, notamment à travers son organisation locale et la vitalité de son conseil de développement, pour l'initiation et la définition concertée de stratégies locales de développement (étude stratégique sur les services, la culture, etc.), pour la mise en réseau des acteurs et la constitution de partenariats.

- **Assurer pour cela un lien constant avec les partenaires institutionnels** (Etat, Régions, Départements, Europe...) afin de garantir les soutiens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Le Pays peut ainsi orienter les projets qui seront conduits sur le territoire et rechercher des financements pour en permettre la réalisation. Dans ce cadre, le Pays est chargé de l'animation, de l'accompagnement et du suivi administratif des programmes de développement élaborés.

Ainsi, depuis sa création, le Pays du Val d'Adour s'est investi pour initier, mobiliser et fédérer les initiatives locales autour de sa stratégie de développement.

4. Les différents programmes mis en place au cours de la précédente période (2000-2006)

Pour mener à bien sa stratégie, le Pays du Val d'Adour a mis en œuvre plusieurs programmes de développement au cours de la période 2000-2006 :

- A. Le Contrat de Pays** est la traduction opérationnelle de la Charte de Développement Durable du Pays du Val d'Adour dans un programme pluriannuel, objet d'une contractualisation avec l'Etat, les régions et les départements pour la période 2000-2006.

Sur la période 2002-2006, le Contrat de Pays a permis de soutenir de nombreuses initiatives privilégiées dans le cadre des politiques territoriales telles que le développement économique (développement et équipements des zones d'activités en faveur de l'accueil d'entreprises), le soutien aux équipements de services, le développement du logement, les équipements et la diffusion culturels. Le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 48 960 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

Le Contrat de Pays 2002/2006 comprenait également une mesure dite préalable portant sur la réalisation d'études en faveur de stratégies locales thématiques. Le Pays a réalisé, entre 2000 et 2003, trois documents stratégiques thématiques qui avaient pour objet d'affiner les mesures du contrat et d'identifier les actions prioritaires à conduire : la charte paysagère, environnementale et architecturale ; le schéma de développement économique ; la charte territoriale des services.

- B. L'Initiative communautaire LEADER +** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a pour vocation de soutenir des projets de développement rural innovants et exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Ces opérations devaient pouvoir être diffusées et appliquées à d'autres zones rurales.

Pour bénéficier de LEADER+ (2000-2006), le Pays du Val d'Adour a ciblé sa stratégie de développement sur un thème fédérateur. Il a fait le choix du thème "Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural" qu'il a abordé par le biais de l'amélioration des services de proximité à la population et décliné de la façon suivante :

- Mettre en réseau et mailler les services à l'échelle du territoire (garantir l'accessibilité aux services) ;
- Maintenir et renforcer le service public : modernisation et contractualisation (accompagner le maintien du service public) ;
- Soutenir la polyvalence des services (combinaison et mutualisation sur un même lieu différents services) ;
- Créer de nouveaux services (innover et anticiper les besoins locaux) ;
- Développer l'accès à la culture à l'échelle du territoire.



Par ailleurs, ce programme a fait, comme ses prédécesseurs, la promotion de principes d'organisation et de fonctionnement, en particulier :

- Le partenariat public/privé de décision : obligation de mettre en place une instance composée à minima de 50% d'acteurs privés et chargée de sélectionner les projets à financer ;
- L'échange et le transfert d'expériences entre territoires ruraux : nécessité de prendre du recul sur ses propres pratiques, les formaliser (capitalisation) et les mettre à disposition d'autres territoires (coopération, solidarité) ;
- La capacité à prendre en compte et appuyer des opérations de taille modeste, apte à soutenir des petits porteurs de projets (associatifs, privés, ...) ;
- L'évaluation : obligation qui a contribué à l'acculturation des acteurs locaux, élus, acteurs publics comme privés à cette pratique et à son appropriation comme outil de pilotage de projet ;
- La coopération : pratique fortement recommandée qui offrait la possibilité aux territoires qui le souhaitaient de réaliser en commun certains projets (coopération interterritoriale et/ou transnationale).

Le Pays du Val d'Adour, qui s'est approprié les principes du programme LEADER +, a ainsi conduit deux projets de coopération transnationale (PILOTES et ARTE) et un projet de coopération interterritoriale (Défi Raid).

Projet	Partenaires	Domaines
PILOTES	Délégation de Foussana (Tunisie)	Elaboration conjointe d'une nouvelle stratégie de développement intégrant les principes Leader+, de développement durable et de cohésion sociale.
ARTE	Comarca de los Monegros (Espagne) Pays Pyrénées-Cathares (France)	Rencontres, découverte du territoire, ateliers de création artistique destinés aux jeunes des territoires partenaires.
Défi Raid	Pays Mellois (France)	Construction d'une identité collective territoriale pour des jeunes à partir de rencontres et découvertes mutuelles.

Le programme Leader+ (tous volets confondus) a ainsi permis de réaliser un volume total d'investissement de 4 140 000 € sur le territoire.

C. Le programme européen de coopération INTERREG III. Dans le cadre de sa Politique Régionale, l'Union Européenne a poursuivi, pour la période 2000-2006, une Initiative Communautaire baptisée INTERREG. Elle visait, par la coopération transfrontalière (INTERREG III A), transnationale (INTERREG III B) et interrégionale (INTERREG III C), à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne ainsi qu'à favoriser l'intégration et un développement équilibré et harmonieux du territoire européen.

En cohérence avec la Charte de développement, le Pays du Val d'Adour a conduit et mis en œuvre trois projets INTERREG :

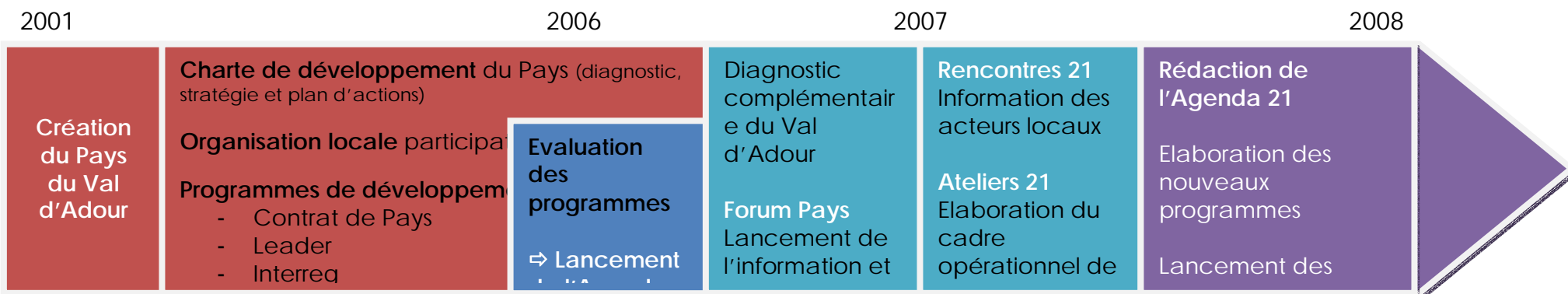
Programme	Projet	Partenaires	Domaines
INTERREG III C	AQUA-FIL	Beckerich et Redange (Luxembourg) ; Alba Iulia (Roumanie) ; Sliven (Bulgarie) ; Ivancsa (Hongrie) ; association Trilho (Portugal) ; Université de Perpignan (France)	Ce projet concerne le thème fondateur et fédérateur du territoire du Val d'Adour : « L'eau ». Ce projet visait autour d'un réseau de Maisons de l'Eau, à développer des outils de gestion des cours d'eau et d'éducation à l'environnement.
INTERREG III B	URGENTE	Association INDE (Portugal) ; Association pour le Développement du Maestrazgo (Espagne) ; Association Villages Accueillants (France) ; Association Soleil (France)	Ce projet portait sur l'expérimentation de nouvelles formes d'engagement entre acteurs urbains et ruraux afin de recréer des liens entre ville et campagne : ferme d'insertion, circuits courts et AMAPS, échanges entre jeunes urbains et ruraux, etc.
INTERREG III A	QUALITUR	Comarca de Monegros (Espagne)	L'objectif principal du projet a été d'analyser les territoires (ressources et patrimoine local), afin de définir une stratégie commune de développement touristique.

Grâce aux programmes INTERREG III, le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 1 080 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

B. L'AGENDA 21 DU PAYS DU VAL D'ADOUR

Depuis sa création, le Pays du Val d'Adour s'est investi dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement territorial en s'appuyant sur ses partenaires locaux et les outils mis à sa disposition par ses partenaires institutionnels. Il a également alimenté sa démarche des apports méthodologiques et des expérimentations conduites grâce aux programmes européens (Leader+ et Interreg). Dans ce cadre, le Pays a structuré et dynamisé son territoire et développé une véritable culture du développement territorial.

Il s'est également investi, notamment dans le cadre de programmes européens, dans des expériences et des réflexions qui lui ont permis de s'approprier les enjeux du développement durable. Ainsi, forts de ces premières expériences et le Pays devant définir une nouvelle stratégie de développement pour la période 2007-2013, les acteurs du Val d'Adour ont souhaité affirmer leur engagement dans le développement durable et se sont lancés dans une démarche qui, après plus de 2 ans, a abouti à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable, un Agenda 21.



Cette démarche a été conduite en deux temps :

- La réalisation de l'évaluation des précédents programmes de développement du Val d' Adour et la réalisation d'un diagnostic complémentaire. L'évaluation en s'appuyant sur un double référentiel : stratégique et de développement durable, a permis d'introduire ce dernier comme le nouveau cadre de référence pour définir la stratégie et l'action du Pays du Val d'Adour. Cette évaluation a été primordiale car elle est le point de départ de l'engagement du Pays du Val d'Adour dans un Agenda 21. Un diagnostic a ensuite permis de la compléter et constitue ainsi le socle de l'Agenda 21.
- Le lancement de l'information et de la concertation autour de l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour. En raison des impératifs donnés par les partenaires co-financeurs pour l'élaboration des nouveaux programmes de développement (début 2008), les acteurs du Val d'Adour ont décidé d'organiser la suite de l'élaboration de l'Agenda 21 en deux temps :
 - o jusqu'à fin 2007, l'élaboration du cadre opérationnel de l'Agenda 21 : sa stratégie, son plan d'actions et ses principes d'organisation ;
 - o 1^{er} semestre 2008, l'organisation de travaux afin d'approfondir et d'améliorer l'organisation locale.

Ainsi, grâce aux travaux d'évaluation et aux rencontres organisées, le Pays a identifié et mobilisé les conditions de son renouvellement à travers un Agenda 21. Ce dernier, tout en approfondissant ses acquis, permet au Pays du Val d'Adour de s'inscrire dans une démarche de progrès : renforcer sa stratégie autour de priorités de développement communes et partagées et améliorer sa gouvernance locale.

Dans son Agenda 21, le Pays allie ainsi les deux approches qui le fondent aujourd'hui : développement territorial et développement durable – l'une étant complémentaire et, aujourd'hui, indissociable de l'autre.

B.1. Le socle de l'Agenda 21, l'évaluation des précédents programmes et le diagnostic complémentaire

1. Une démarche engagée dès 2006 : méthode de l'évaluation concertée

A. L'évaluation de l'ensemble des programmes menés sur la période 2000-2006

Après quatre années de fonctionnement et de programmation, et en vue de préparer la nouvelle stratégie de développement du Pays du Val d'Adour pour la période 2007-2013, les acteurs du Pays ont souhaité réaliser une évaluation globale et concertée des programmes de développement menés sur la période 2000-2006.

Les objectifs de cette évaluation étaient de :

- Mesurer l'efficacité (objectifs/résultats) des programmes 2000-2006 du Pays du Val d'Adour ;
- Apprécier l'adéquation des projets avec les concepts de développement durable et de cohésion sociale ;
- Permettre d'évoluer : actualiser la Charte de Pays et instaurer les bases de l'organisation locale et du partenariat institutionnel pour la prochaine programmation.

Ils étaient formulés sous la forme de deux questions évaluatives :

- Dans quelles mesures les actions soutenues ont-elles répondu aux objectifs du projet de territoire et quelles améliorations apporter ?
- Comment et dans quelles mesures les principes de développement durable et de cohésion sociale, mis en avant par le Pays, ont été pris en compte dans les opérations du programme ?

Pour y répondre, la démarche d'évaluation distinguait une phase d'évaluation technique des projets soutenus au cours de la période 2000-2006 et une phase de concertation où les acteurs locaux ont été invités à discuter et à amender les résultats obtenus.

1. L'évaluation technique

Les projets menés et soutenus dans le cadre des programmes du Pays (Contrat de Pays, LEADER+, projets de coopération) sur la période 2000-2006 ont été inventoriés, par la SEMADOUR, dans une grille organisée à partir des axes et mesures de la Charte. Puis cette grille d'inventaire a été soumise aux animateurs Pays afin qu'ils la complètent.

Les projets, très nombreux, ont ensuite été regroupés en grappes ou familles d'actions. C'est à ces grappes d'action qu'individuellement les techniciens de la SEMADOUR et les animateurs Pays ont appliqué le système de notation permettant le croisement d'une évaluation des projets en termes de développement durable et en terme stratégique :

- l'indicateur stratégique (IS) a permis de caractériser chaque grappe/famille d'actions par rapport aux critères classiques de l'évaluation (pertinence, cohérence, efficacité, ...) ;
- l'indicateur de développement durable (IDD) a permis de mesurer et qualifier la contribution de chaque grappe/famille d'actions au développement durable (croisement de questionnements relatifs aux piliers économique, social, environnemental et à la bonne gouvernance)

En fonction de leur notation, chaque grappe/famille a été positionnée dans l'outil de lecture graphique dit d'évaluation globale présenté ci-après.



On pouvait ainsi déterminer **quatre zones** :

- Les actions peu conformes au projet de territoire et contribuant peu au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être considérées comme étant **à requalifier** ;
- Les actions peu conformes au projet de territoire mais contribuant fortement au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être appréhendées comme **expérimentales et à intégrer** au futur projet de territoire ;
- Les actions conformes au projet de territoire mais dont la contribution au développement durable reste moindre. Ces actions peuvent être considérées comme **à améliorer** afin qu'elles contribuent davantage au développement durable.
- Les actions conformes au projet de territoire et contribuant au développement durable. Ces actions peuvent alors être appréciées comme **à conforter**.

Ces premiers résultats ont été présentés et débattus lors d'un comité de pilotage élargi (réunissant des élus et des membres du Conseil de développement), début juillet 2006.

2. La concertation locale

A la suite de ce travail deux démarches de concertation ont été mises en œuvre :

- **Des réunions de concertation** (évaluation et prospective). Ces réunions de concertation se sont appuyées sur des groupes de travail mixtes : élus du Pays du Val d'Adour, membres du Conseil de Développement, techniciens du Pays, partenaires institutionnels et des experts associés. Trois rencontres se sont tenues au cours d'octobre 2006 :
 - Une session sur l'évaluation (41 participants) : présentation et débat sur les résultats de l'évaluation technique : réactions, échanges et amendements par les groupes de travail ;
 - Une session sur l'organisation locale (28 participants), selon le même principe ;
 - Une session sur la prospective et le positionnement stratégique du pays (39 participants) : préconisations pour la prochaine programmation quant aux priorités et à la stratégie du Pays.
- **Une enquête auprès de la population locale** (bilan et attentes). Cette enquête – faisant écho à celle précédemment réalisée lors de la définition de la Charte de développement du Pays, en 1999 – a été organisée autour de trois points :
 - Le rappel des attentes exprimées en 1999,
 - Le bilan des actions du Pays sur 2000-2006 au regard de ces attentes,
 - La définition des nouvelles priorités pour 2007-2013.

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une restitution dans la lettre d'information du Pays, en janvier 2007.

B. L'évaluation du système d'organisation locale

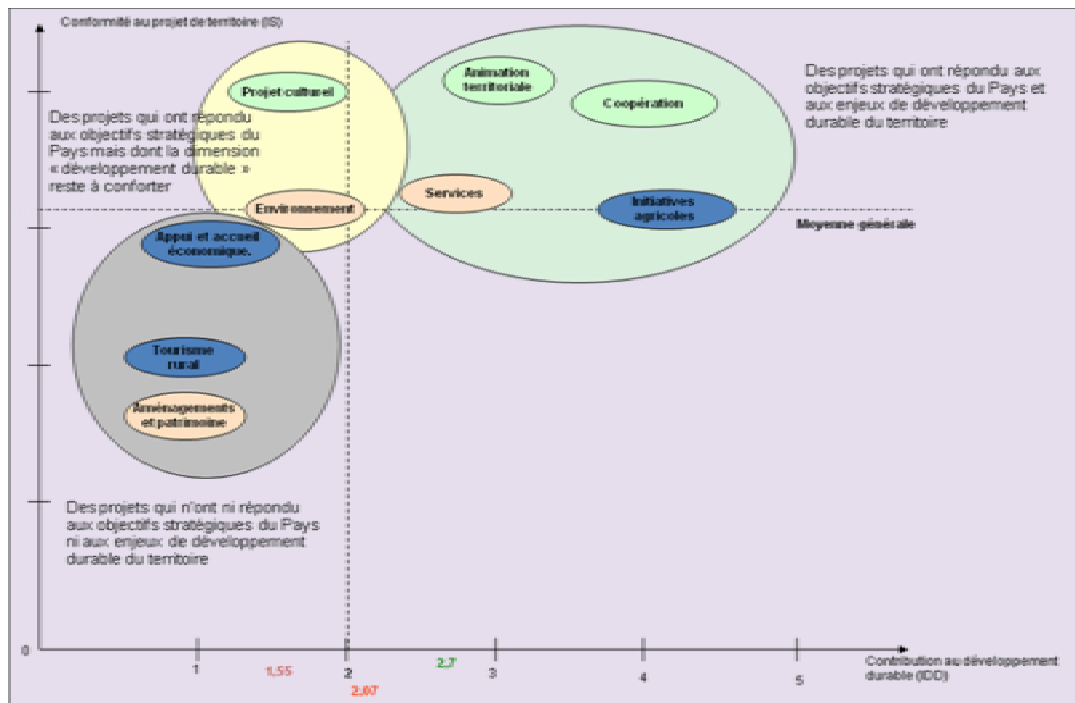
Le Pays a également souhaité procéder à une analyse de son fonctionnement en ciblant l'évaluation du dispositif d'organisation à l'œuvre, à savoir le système d'acteurs en tant que révélateur d'un mode de gouvernance local, d'une démarche d'appui au développement territorial et de valorisation des ressources locales.

Le travail, conduit par une équipe universitaire, s'est appuyé sur une lecture analytique des documents techniques internes au territoire (diagnostics, chartes, documents de programmation) ainsi que des travaux universitaires précédemment conduits sur ce thème pour le Val d'Adour afin de saisir, dans le détail, l'organisation du système d'acteurs. Compte tenu de la continuité des analyses conduites sur ce territoire depuis dix ans, il a été aussi possible de mesurer les évolutions de celui-ci. Une série d'entretiens est venue éclairer les représentations que se faisaient les acteurs du dispositif.

2. Les résultats de l'évaluation concertée

A. Les résultats concernant les programmes de développement

En s'appuyant sur la méthode d'évaluation présentée précédemment, les premiers résultats ont permis d'identifier trois types d'actions :



1. Des actions à requalifier :

Ne contribuant ni à la stratégie du Pays ni aux principes de développement durable, ces actions étaient liées aux **aménagements urbains et à la restauration des éléments patrimoniaux**.

Elles sont restées des actions isolées sans cohérence territoriale. On peut noter, sur ce dernier point, le manque de synergie entre ces actions et la Charte Architecturale et Paysagère dont le Pays s'était doté.

2. Des actions à améliorer (notion de marge de progrès):

La majorité des actions développées au cours de la période s'inscrivent dans ce registre. Dans un ordre décroissant d'amélioration à apporter, on retrouve :

- **Les actions liées au tourisme rural.** Cela s'explique d'une part par la faible quantité de projets présentés au cours de la période 2000/2006 et la faible cohérence des actions menées à l'échelle du Pays. Il n'y a pas eu de réel investissement dans ce domaine. Les projets initiés sont restés ponctuels et épars, présentés au gré des initiatives des intercommunalités (sentiers de randonnées) ou n'ont pas trouvé un écho favorable par manque de structuration locale des acteurs.

- **Les actions d'appui et d'accueil économique** ont fait l'objet d'un investissement fort du Pays (investissements importants sur les zones d'activités et les équipements en faveur des entreprises) mais elles se sont limitées à des actions purement sectorielles et ont manqué de cohérence et de solidarité à l'échelle du territoire. Si le développement économique représente une priorité d'actions pour le Pays, il semble nécessaire de développer une politique économique globale, collective et solidaire.
- **Les actions en faveur du maintien et du développement des services** (projet culturel, enfance/jeunesse, animation liée à l'environnement, services publics, TIC-mobilité, personnes âgées et logement) sont venues répondre en grande partie aux priorités que le Pays du Val d'Adour avait

identifiées. Cela s'est notamment traduit à travers l'élaboration d'une Charte des services et le développement d'un programme Leader+ sur ce thème. Ces actions ont aussi répondu aux besoins sociaux du territoire tout en étant générateur d'emplois et vecteur d'attractivité. De plus, ces actions se sont appuyées sur un partenariat local fort. Il est à noter que les investissements dans le domaine des services ont pu être possibles grâce

à une conjoncture favorable de divers programmes (LEADER +, Projet Culturel de Territoire, Contrat de Pays) qui ont eu un effet levier indéniable dans ce domaine.

3. Des actions de qualité à conforter :

Répondant à la fois à la stratégie du Pays et aux finalités du développement durable, on retrouve :

- **des initiatives liées à l'emploi et à l'insertion** : domaine peu traité dans le cadre des politiques territoriales, il n'en demeure pas moins un enjeu important pour le territoire qui dispose de structures associatives bien implantées répondant aux besoins de proximité en faveur d'un public défavorisé. Sur la période 2002/2006, quelques initiatives ont donc pu être soutenues à la marge permettant ainsi aux acteurs locaux d'amorcer un premier niveau de mise en réseau.
- des **initiatives agricoles innovantes** (ferme d'insertion, AMAPs...) apparaissent comme exemplaires, par leur contribution au développement durable et à la stratégie du Pays. Toutefois, ces actions restent marginales et à diffuser sur le territoire.
- **L'animation territoriale et les démarches participatives** (grâce à un conseil de développement vivant et actif) apparaissent comme des contributeurs forts à la stratégie et au développement durable du territoire. L'enjeu étant dès lors de savoir comment les pérenniser.
- Enfin, les projets de **coopération et les échanges** ont permis sur la période 2000-2006 de traiter divers champs de la stratégie locale (eau, art, jeunes, agriculture...) et s'appuient sur un partenariat local fort. Ces actions, s'inscrivant dans une logique d'expérimentation alimentent la stratégie du Pays et favorisent l'ouverture du territoire vers l'extérieur. Pour 2007-2013, le Pays pourra poursuivre cette dynamique de coopération (qui sera un des moyens privilégiés d'accéder aux fonds européens) mais devra alors définir les champs d'actions sur lesquels il souhaite s'investir.

Ces résultats ont ensuite été soumis aux acteurs du Val d'Adour lors de réunions de concertation. L'évaluation a ainsi abouti aux **conclusions suivantes** :

- Une **dimension sociale forte**, en adéquation avec l'objectif de cohésion sociale ;
- La prépondérance des **services comme priorité d'actions** (programme Leader+) ;
- Une **politique** environnementale, notamment **en matière de gestion des cours d'eau, de qualité**, fruit des précédentes années ;
- La **faiblesse des politiques économiques** (accueil, tourisme, etc.) et la nécessité de les repenser (cohérence territoriale...) ;
- **La coopération comme terrain d'expérimentation** et d'alimentation de la stratégie du Pays (ex : initiatives agricoles innovantes) ;
- **L'affirmation de l'immatériel** (animation, mise en réseau, coopération...) comme contributeur fort au développement durable ;

Globalement, une des voies d'amélioration des actions résident dans la recherche de **la qualité environnementale** telle que les économies en ressources (eau, énergies...) dans le bâti, etc.

Ces résultats ont donné lieu à la rédaction d'un document spécifique et complémentaire reprenant ces derniers et mettant en lumière l'adéquation aux finalités du développement durable, tel que défini par le cadre de référence national Agenda 21 : le bilan du Val d'Adour au regard du développement durable (voir point 3).

B. Les résultats concernant le système d'organisation locale

Le travail d'évaluation du système d'organisation locale a débouché sur quatre préconisations :

- Mieux articuler les champs de compétences du Pays et des communautés de communes ;
- Bien identifier les acteurs ressources et les partenaires techniques ;
- Créer une formation pour aborder la question de la coopération internationale ;
- Relancer la dynamique de participation de la société civile.

Compte-tenu des résultats de l'évaluation et des différents bilans effectués, il convient de revenir plus particulièrement sur la dernière des préconisations. En effet, les enjeux qui y sont associés sont déterminants dans la mise en œuvre du principe de "bonne gouvernance".

Existant de manière informelle de 1998 à 2001, le Conseil de développement s'est structuré officiellement en 2001 sous un statut associatif. Aujourd'hui, il fonctionne de façon autonome et s'autosaisit de questions relatives au développement local qui émergent du travail des commissions thématiques (politique de communication dès 2002, conseil local de la jeunesse, diagnostic petite enfance, réflexion sur le traitement de déchets, étude sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, etc.).

Depuis sa création, il a également travaillé en étroite collaboration avec les élus du territoire, dans le cadre de l'élaboration des différents schémas et chartes (charte architecturale, environnementale et paysagère, charte des services publics, projet culturel, schéma de développement économique) et a disposé d'un rôle délibératif paritaire dans le dispositif LEADER+.

Par leur participation et leur implication, les membres du Conseil de développement ont pu acquérir de nouvelles compétences dans le champ de l'analyse des caractéristiques d'un projet, des modes de mise en œuvre d'une politique publique européenne et de la négociation multi-acteurs. L'acquisition de ces compétences a permis aux acteurs d'arriver à formuler et à défendre des avis motivés qui n'étaient pas toujours concordants avec ceux des élus.

Cette capacité des acteurs de la société civile à s'inscrire dans le champ de la prise de décision constitue un véritable atout, une chance pour le territoire dans la mesure où elle diversifie les potentialités de développement.

La préparation des programmes 2007-2013 constitue ainsi une opportunité pour la poursuite des démarches de Pays et l'amélioration de son système d'organisation locale. C'est notamment pour les acteurs locaux l'occasion de revoir le dispositif participatif du Pays et de consolider le Conseil de développement qui possède un passé très positif comme boîte à idées du territoire.

De l'ensemble de ces analyses, de ces échanges et des bilans effectués sans complaisance pour déterminer les marges de progrès qui sont les siennes, le Pays du Val d'Adour a tiré une ambition nouvelle pour son territoire et pour lui. En ce sens, les acquis et les marges de progrès, tant dans les choix de développement que dans les modalités d'organisation locale, constituent autant d'atouts et d'enjeux pour le Pays dans les années à venir. C'est ainsi et dans cet esprit que les élus du Pays du Val d'Adour ont pris la décision dès la fin de l'année 2006 d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 qui constituera son cadre stratégique et organisationnel pour la période 2007-2013.

3. Le diagnostic complémentaire, le bilan du Val d'Adour au regard du développement durable

Le diagnostic, base de la nouvelle stratégie de développement durable du Pays du Val d'Adour, s'appuie sur les thèmes forts qui se sont dégagés du travail d'évaluation concertée (eau, services, qualité environnementale, etc.). De plus, il est le fruit d'un travail spécifique mené au cours du 1^{er} semestre 2007, en partenariat avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi Pyrénées. Il s'agissait, tout en reprenant les résultats des évaluations réalisées en 2006, de dégager des éléments de diagnostic complémentaires au regard des finalités du développement durable tels que définies dans le cadre de référence national.

Le résultat de ce travail a été retranscrit au sein d'un document intitulé : le bilan du Val d'Adour au regard du développement durable. Il décline à travers les cinq finalités du développement durable et les éléments déterminants de la démarche Agenda 21 du cadre de référence national : les enjeux pour le territoire ; le contexte du Val d'Adour ; les actions du Pays sur 2000-2006 ; les forces et les faiblesses du Val d'Adour ; les pistes pour l'avenir.

Vous trouverez ci-après les principaux éléments de ce diagnostic.

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élément identitaire et paysager fort ; ○ Diversité et qualité des milieux aquatiques ; ○ Actions expérimentales de gestion et d'entretien des cours d'eau; ○ Structuration des acteurs engagée (réseau des techniciens rivières et Maison de l'eau). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appauvrissement de la ressource ; ○ Détérioration de la diversité et de la qualité des milieux ; ○ Qualité inférieure à la moyenne nationale ; ○ Conflits d'usages. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de la ressource ▪ Maintien de la qualité des milieux remarquables ▪ Appropriation par les habitants comme un élément identitaire du Val d'Adour 	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p>
Energies, qualité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quelques acteurs déjà engagés et des premières réalisations ; ○ Un enjeu identifié localement et saisi par les responsables locaux comme par les partenaires ; ○ Une sensibilité accrue des habitants à ces thèmes ; ○ Un potentiel pour le développement économique du Pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ A ce jour, une prise en compte marginale dans les investissements publics ; ○ Des acteurs peu ou pas organisés pour assurer une bonne diffusion et appropriation des bonnes pratiques ; ○ Un monde professionnel et économique non organisé pour répondre aux besoins du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité énergétique et qualité environnementale, une règle à la portée de tous 	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p>
Gestion de l'espace, urbanisme, habitat	<ul style="list-style-type: none"> ○ La Charte architecturale, paysagère et environnementale (CAPE) ; ○ Habitudes de travail avec des partenaires techniques et institutionnels engagées ; ○ Une expérience réussie dans le domaine des actions de sensibilisation en direction des communautés de communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible prise en compte de la Charte paysagère ; ○ Faible couverture par des documents d'urbanisme ; ○ Offre locative très déficitaire ; ○ Faible dimension environnementale et énergétique dans les OPAH. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise de l'espace et de l'urbanisation ▪ Habitat sain et durable accessible à tous 	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Cohésion sociale et solidarité Epanouissement de tous les êtres humains</p>
Services	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un document d'orientation stratégique partagé : charte des services ; ○ Un réseau de pôles de services intermédiaires conforté ; ○ Une solidarité des acteurs du pays qui a fait ses preuves dans certains secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le poids de la disparité des compétences des EPCI dans le maillage du territoire pour certains services ; ○ Des domaines de services qui restent à investir ou à conforter (enfance, santé); ○ Une dimension environnementale jusque-là non abordée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et/ou amélioration de l'offre de services de proximité ; ▪ Accessibilité des services égale pour tous, en tout point du territoire 	<p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Cohésion sociale et solidarité</p>

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des investissements conséquents en faveur de l'accueil d'entreprises (zones d'activités, immobilier) ; ○ Des actions pilotes ouvrant la voie à des modes de production et de consommation responsables ; ○ Des filières agricoles et agro-alimentaires dynamiques ; ○ Présence d'un tissu artisanal et commercial de proximité concentré dans les bourgs centres ; ○ Implantation récente de PME/PMI du secteur des nouvelles technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une multiplicité d'intervenants et une absence de stratégie "pays" en matière d'emploi et de formation ; ○ L'impact environnemental des productions agricoles intensives et l'absence d'un véritable dialogue entre agriculteurs et autres acteurs ○ Des filières vitivinicoles insuffisamment intégrées et diversifiées ; ○ Une coordination insuffisante des initiatives des EPCI du pays en faveur du développement économique ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des emplois et de la qualification des salariés ; ▪ Développement d'une agriculture de qualité et de proximité ; ▪ Amélioration de l'accueil et des services pour les entreprises et les salariés ; ▪ Intégration des préoccupations environnementales et énergétique 	<p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Cohésion sociale et solidarité</p>
Culture, tourisme, patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réussite du premier Projet Culturel de Territoire ; ○ Présence du Pôle Culturel de Marciac ; ○ Patrimoine local (naturel, produits, bâti, culturel) de qualité ; ○ Public jeunes, premier bénéficiaire du projet culturel de territoire et des projets culturels de coopération ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une accessibilité à la culture à améliorer ; ○ Culture, une coordination des acteurs et une mutualisation des moyens insuffisante ; ○ Tourisme, faible coordination et non mise en réseau des OTSI ; ○ Insuffisantes synergies entre culture, tourisme, patrimoine et produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement pérenne d'une offre touristique dynamique, identitaire et durable ; ▪ Accessibilité pour tous et en tous lieux du territoire de l'activité culturelle. 	<p>Cohésion sociale et solidarité</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains.</p>
Organisation locale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un Conseil de Développement qui a acquis une réelle expérience (y compris dans la co-décision) ; ○ La mise en réseau opérationnelle des techniciens du pays et des EPCI ○ Une pratique avancée de la démarche participative (concertation et co-décision) ; ○ Une habitude de travail avec les partenaires institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un Conseil de développement dont l'engagement repose sur un petit nombre de personnes (essoufflement et renouvellement insuffisant) ; ○ Une articulation avec les communautés de communes encore partielle ; ○ Une participation en baisse aux différents moments d'échanges organisés par le Pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination des différentes échelles d'intervention (Pays/EPCI) sur l'ensemble des orientations stratégiques portées par le pays ; ▪ Maintien d'une participation des acteurs privés active et de qualité, pour une "bonne gouvernance" locale. 	<p>Cohésion sociale et solidarité</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p><i>Eléments déterminants de la démarche de développement durable</i></p>

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une pratique de l'évaluation dans le cadre d'une démarche participative ; ○ Une pratique et un intérêt marqué pour les actions de coopération ; ○ Des outils de communication en place (site Internet, lettre pays). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une pratique de l'évaluation peu appropriée par la majorité des élus et des résultats peu connus bien que disponibles ; ○ Une pratique de la capitalisation des "bonnes pratiques" embryonnaire ; ○ Un intérêt de la coopération reconnu que par un cercle limité d'acteurs ; ○ Une faible visibilité de l'action du pays associée à une communication considérée comme déficitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et mise en œuvre par les différents acteurs du Pays de la maîtrise d'outils de gestion de projet ; ▪ Transparence, information et communication comme éléments clés d'une citoyenneté dynamique 	<p>Epanouissement de tous les être humains</p> <p>Cohésion sociale et solidaire</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p><i>Eléments déterminants de la démarche de développement durable</i></p>

4. Le Forum Pays

Ces résultats ont été présentés et soumis aux acteurs du Val d'Adour lors d'un Forum Pays, en juillet 2007. Ce dernier a également été l'occasion de lancer officiellement la démarche d'Agenda 21 du Pays et d'organiser un premier échange entre les acteurs du Val d'Adour sur les enjeux et les priorités sur lesquels le Pays devrait s'investir dans le cadre de l'Agenda 21, dans les années à venir.

Ce Forum pays a réuni des élus, des membres du conseil de développement, des représentants des institutions (Régions, Départements, ARPE, CAUE, etc.) et des associations partenaires, soit plus de 80 personnes.

Après une présentation des enjeux liés au développement durable (présentation par l'ARPE Midi Pyrénées) et du bilan du Val d'Adour au regard du développement durable (restitution de travaux d'évaluation et du diagnostic), des ateliers ont permis de compléter le bilan et de dégager des pistes d'amélioration prioritaires à retenir pour les années à venir.

Ainsi, le Forum Pays a permis d'établir un bilan collectif des actions et du fonctionnement du Pays depuis sa création mais aussi de dégager des pistes d'actions et de priorités pour l'Agenda 21 du Val d'Adour.



Forum Pays, juillet 2007

Suite à ces premiers travaux qui ont permis de poser le socle de l'Agenda 21 et de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du développement durable, le Pays s'est lancé avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées et de l'Ademe (obtention d'une aide dans le cadre du Fonds Preludde), et l'appui technique de l'ARPE et d'un bureau d'étude : XPS Développement, dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'Agenda 21.

B.2. La stratégie et le plan d'actions de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour

1. Méthode et pilotage

En s'appuyant sur les travaux d'évaluation et de diagnostic menés sur la période 2006/2007, le Pays du Val d'Adour s'est engagé sur une phase de concertation élargie visant à définir collectivement les nouvelles orientations stratégiques et le plan d'actions du Pays.

Cette phase d'information et de concertation s'est déroulée en deux temps :

A. Les Rencontres 21

L'objectif de ces rencontres était d'une part, de répondre aux questions des acteurs locaux concernant le Pays et la démarche d'Agenda 21 ; d'autre part, de les mobiliser et de les informer afin qu'ils disposent des clés de compréhension pour participer activement à l'élaboration concertée de la stratégie et du plan d'actions du Pays du Val d'Adour.



Ateliers, juillet 2007

Quatre réunions publiques ont été organisées entre le 26 octobre et le 12 novembre 2007. Ces réunions – déconcentrées sur les différentes parties du territoire pour en faciliter l'accès au plus grand nombre – se sont déroulées en deux temps :

- une première partie qui permettait de revenir sur la présentation du Pays et ses réalisations ;
- une seconde partie consacrée au développement durable et à l'Agenda 21 local.

Chacune de ces deux parties s'est achevée sur des échanges de type questions/réponses avec le public. Précédées d'une information via la presse locale des trois départements, l'annonce de ces réunions a été relayée par les élus du Pays du Val d'Adour. Ces réunions ont rassemblé 170 personnes.

Les questions, les commentaires ont essentiellement porté sur 4 thématiques :

- la faible visibilité de l'action du Pays. Le Pays est un niveau d'organisation peu connu de la plupart des habitants qui ont du mal à comprendre son rôle et sa place. Cette visibilité limitée est en partie expliquée par un défaut de communication et la « jeunesse » du Pays ;
- la vocation d'exemplarité que doivent avoir les collectivités, en particulier, dans le domaine des économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- la nécessaire articulation / complémentarité (subsidiarité) entre l'Agenda 21 local et les Agendas 21 des départements et des régions ;
- les moyens du conseil de développement : son rôle, sa place au sein du Pays.

B. Les Ateliers 21

Ils avaient pour objectifs d'identifier les types de mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 et les critères de choix de ces projets (les critères devaient permettre de sélectionner des projets porteurs des principes du développement durable).



Atelier 21, décembre 2007

Ces ateliers thématiques ont réuni plus de 100 personnes. Ils ont été organisés entre le 3 et le 10 décembre 2007 :

- L'atelier du 3 Décembre, intitulé "**Pour un territoire responsable**" a traité des enjeux liés à :
 - Eau ;
 - Energies et climat ;
 - Habitat et urbanisme.
- L'atelier du 5 Décembre, intitulé "**Pour un territoire dynamique**" a examiné les enjeux liés à :
 - Développement économique ;
 - Services ;
 - Culture et patrimoine.
- L'atelier du 10 Décembre, intitulé "**Pour un territoire solidaire**" a abordé les enjeux liés à :
 - Organisation locale ;
 - Outils de pilotage (évaluation, capitalisation, coopération, communication).

Pour que les personnes débattant d'un enjeu donné disposent d'un socle commun d'informations, un dossier du participant propre à chaque enjeu leur a été remis. Ces dossiers comprenaient :

- Des éléments de contexte ;
- Des éléments de problématique (enjeux généraux et enjeux à l'échelle du Pays) ;
- Les réalisations et les acquis du Pays du Val d'Adour sur la période 2000-2006 ;
- Un rappel succinct des outils financiers mobilisables ;
- Les pistes d'action pré identifiées lors de l'évaluation des programmes précédents, du bilan au regard du développement durable établi par le Pays et du forum de Pays organisé le 2 juillet 2007. Ces pistes d'actions y étaient présentées sous forme de résultats à atteindre d'ici 2013 et d'actions à mettre en œuvre pour que les résultats fixés soient effectivement atteints.

Dans ces ateliers, ce sont ces résultats et les pistes actions qui y sont associées, qui ont été mis en débat. Pour les participants, il s'agissait de les amender et/ou les compléter en ajoutant de nouveaux résultats à atteindre.

Les résultats de ces ateliers ont été la base du travail d'élaboration du document cadre Agenda 21.

C. Le Pilotage de la démarche

Plus globalement, le Pays a inscrit l'élaboration de son Agenda 21 local dans la concertation avec la constitution d'un "**Groupe de travail Agenda 21**". Ce Groupe de travail faisant office de comité de pilotage de la démarche est composé : d'élus, de techniciens d'EPCI, de membres du conseil de développement et de partenaires (chambre d'agriculture, établissements d'enseignement agricole, ...).

Les travaux de ce Groupe de travail Agenda 21 se sont appuyés sur un **comité technique** composé pour sa part de : la SEMADOUR, du réseau des animateurs pays, de techniciens des conseils régionaux et des conseils généraux, de représentants des préfectures concernées, de l'ARPE et de l'ADEME.

Ainsi, afin de garantir l'adéquation et la cohérence de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour avec les Agendas 21 de ses partenaires régionaux et départementaux, les élus et les services de ces derniers ont été impliqués dans ces instances de pilotage et ont participé aux différentes rencontres précédemment présentées. Ce dialogue et cette concertation avec les partenaires institutionnels du Val d'Adour seront pérennisés dans le cadre du dispositif de mise en œuvre des politiques territoriales (comité territorial).

2. La stratégie de développement durable du Val d'Adour

Fort des enseignements tirés de la programmation précédente et des rencontres organisées courant 2007, qu'il s'agisse des acquis ou des carences, mais aussi conscients des nouveaux enjeux auxquels le territoire est confronté, les élus du Pays ont pris le parti de l'inscrire dans une démarche de progrès ambitieuse et volontariste.

L'Agenda 21 avec ses finalités et ses principes de participation des acteurs, d'évaluation et d'amélioration continue, de transversalité de la démarche, constitue un cadre privilégié pour l'expression de la volonté du Pays de faire vivre ses acquis, d'explorer ses marges de progrès et de saisir les responsabilités nouvelles du territoire et des collectivités locales face aux enjeux du développement durable.

Ainsi, cette nouvelle stratégie doit répondre à un double engagement :

	1. Recentrer les priorités d'activités	2. S'inscrire dans une démarche de progrès
Dans les domaines où l'implication du Pays du Val d'Adour a été reconnue	⇒ Les services : accessibilité, petite enfance, santé	→ Privilégier une accessibilité aux publics les plus fragiles en intégrant la qualité énergétique et environnementale des équipements
	⇒ La gestion des cours d'eau : renforcer le réseau technique et ancrer de nouvelles approches d'intervention	→ Investir de nouveaux domaines tels que la préservation de la biodiversité (Natura 2000) et engager une démarche d'amélioration de la qualité de la ressource en eau
	⇒ L'activité culturelle : soutenir la diffusion et l'accès notamment des jeunes publics	→ Impliquer davantage les collectivités locales dans le développement culturel et renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs.
	⇒ Le partenariat public/privé et la concertation : pérenniser l'activité du Conseil de Développement	→ Mieux informer et associer la population locale
	⇒ La coopération : poursuivre avec les partenaires impliqués depuis plusieurs années aux côtés du Pays du Val d'Adour	→ Participer et s'impliquer dans la mise en place de nouveaux réseaux au niveau régional et national
Dans les domaines où l'implication du Pays du Val d'Adour n'a pas été suffisante	⇒ L'emploi : garantir la coordination entre les acteurs intervenant sur le champ de l'emploi et de la formation	→ Renouer avec le tissu économique local et répondre à ses attentes
	⇒ Le Développement économique : qualifier les zones d'activités d'existantes, qualifier l'offre touristique, renforcer la promotion du secteur viticole grâce aux organisations collectives	→ Développer les services aux entreprises , intégrer la qualité environnementale et énergétique des équipements, mettre en réseau les professionnels du tourisme , renforcer l'ancrage de l'activité agricole grâce à la qualité et à la proximité .
	⇒ Le fonctionnement interne : coordination des actions Pays et des communautés de communes	→ Améliorer la lisibilité et l'adéquation des compétences

Dans les domaines qui n'ont pas été investis jusqu'ici	⇒ La maîtrise des énergies	→ Se doter d'une stratégie spécifique en la matière, intégrer la qualité énergétique et environnementale à l'ensemble de la stratégie du territoire
	⇒ La gestion de l'espace	→ Se doter d'une stratégie spécifique en la matière et constituer un vecteur de sensibilisation
	⇒ Les outils d'évaluation et de capitalisation permanents	→ Se doter de dispositifs spécifiques permettant de mesurer les marges de progrès réalisées.

A partir de ces éléments d'analyse et ces enseignements, le Pays du Val d'Adour a structuré sa stratégie de développement durable autour de trois axes :

- **La promotion de la qualité environnementale (axe 1) : "Pour un territoire responsable"**
 - La gestion intégrée et globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale
 - La gestion durable de l'espace et de l'habitat
 - La prise en compte de critères environnementaux dans tous les secteurs d'activité
- **Le dynamisme et l'attractivité du territoire (axe 2) : "Pour un territoire dynamique"**
 - La consolidation et l'adaptation des services à la population comme facteur de cohésion sociale
 - La coordination et l'amélioration qualitative des actions de développement économique
 - Une dynamique culturelle et touristique coordonnée
- **La cohésion territoriale (axe 3) : "Pour un territoire solidaire"**
 - L'optimisation de l'organisation locale
 - Le développement de bonnes pratiques pour une démarche de progrès continue

3. L'organisation des partenariats locaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 21

L'organisation locale s'appuiera sur le système d'organisation précédemment mis en place (voir Présentation du Pays du Val d'Adour). Toutefois, si les évaluations et bilans conduits sur 2006-2007 ont montré les acquis du Val d'Adour en matière d'organisation locale, ces derniers dégagent également les marges de progrès permettant de les conforter et de progresser vers une organisation appropriée par tous, dynamique et participative de façon pérenne.

Il s'agira notamment pour le Pays du Val d'Adour :

- d'une part, de s'inscrire dans une démarche de diffusion des principes du développement durable et dans une stratégie d'amélioration continue. Le sens même d'un Agenda 21 est de susciter une prise de conscience, individuelle et collective, de notre responsabilité face aux finalités du développement durable. Cette prise de conscience doit ensuite se traduire en acte et préparer au changement des pratiques. Ce changement doit être évaluable. Des outils doivent donc être élaborés pour appuyer ce changement (information, critères de sélection des projets, dispositif de suivi/évaluation, capitalisation) ;
- d'autre part, d'apporter des réponses aux interrogations locales sur le fonctionnement, les activités et le rôle du Pays. Les différentes évaluations ont dégagé quelques points sur lesquels des marges de progression sont possibles, en vue d'une amélioration générale du fonctionnement du Pays (vie territoriale, communication...).

Le pays va mener, au cours du deuxième trimestre 2008, des travaux sur l'amélioration de l'organisation locale, les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour les assurer (charte de la vie territoriale, dispositif de suivi et d'évaluation, information, etc.). Aussi, vous trouverez ici les quelques principes sur lesquels s'appuieront les partenariats locaux et dont les conditions et les modalités de mise en œuvre seront ultérieurement affinées.

A- Les outils de participation et le principe de co-décision

Depuis sa création, le Pays du Val d'Adour a accordé une attention particulière à la participation des acteurs locaux, notamment grâce à la création d'instances telles que le Conseil de Développement ou le réseau des animateurs Pays, d'outils et de lieux dédiés à ce dialogue entre acteurs. Le Pays du Val d'Adour souhaite ainsi garantir les conditions de participation des acteurs locaux à la mise en œuvre de l'Agenda 21, à différents niveaux :



Rencontre Urgente, juillet 2005

- **L'information de la population locale**

Il s'agira pour le Pays de mettre à disposition de l'ensemble de la population locale les informations nécessaires à l'exercice de ses activités et de sa participation au Pays (projets menés, enjeux en Val d'Adour, etc.). Plusieurs outils pourront être dédiés à cette information (lettre, site internet, rencontres, etc.).

- **La consultation de la population locale**

Le Pays pourra également recueillir ponctuellement l'avis de tout ou partie des habitants du territoire sur des enjeux prédéfinis (enquête, schéma stratégique, étude thématique, etc.). Ici, l'habitant ne participera pas à la décision, il éclairera le décideur dans sa prise de position. Toutefois, le Pays s'engagera à informer des suites de la consultation, via ses outils d'information.

- **La concertation avec le Conseil de développement**

Il sera le niveau minimal d'implication du Conseil de développement, fondé sur un travail en commun des élus et des membres du Conseil de développement. Cela pourra notamment se traduire par la mise en place de commissions de travail mixtes réunissant les élus du GIP et les membres du conseil de développement.

- **La co-décision avec le Conseil de développement**

Le Pays du Val d'Adour a d'ores et déjà, grâce à la mise en œuvre du programme LEADER+, une véritable expérience du partenariat public-privé de co-décision. Le Pays souhaite dans le cadre de son Agenda 21 développer et étendre ce partenariat à travers l'application du principe de co-décision à l'ensemble des programmes du Pays.

Ainsi, la réflexion à venir conduira à préciser les dispositifs et les outils à mettre en place pour garantir la participation des acteurs locaux, à ces différents niveaux d'implication, en évitant la multiplication des instances et en privilégiant le principe de co-décision. Deux dispositifs le permettront : la réalisation d'un guide de la vie territoriale et la définition d'un plan d'information et de communication.

B- La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permanent

Dans ce domaine, le Pays du Val d'Adour a d'ores et déjà une expérience réelle de la pratique de l'évaluation des politiques et des programmes qu'il met en œuvre. Pratiquée dans le cadre des projets européens, elle reste à généraliser et à améliorer.

Les débats engagés autour des travaux d'évaluation depuis 2006 et les exigences d'une démarche d'Agenda 21 ont pointé la nécessité de déployer un dispositif de suivi et d'évaluation permanent.

Sans préjuger des résultats des travaux qui seront menés prochainement pour définir ce dispositif, certains principes sont d'ores et déjà identifiés :

- **Elaboration du dispositif** : elle s'effectuera dans le cadre d'une démarche participative et pédagogique dans le souci d'en faire un véritable outil de conduite du projet de territoire, approprié par les acteurs du Pays (élus, conseil de développement, techniciens). Le dispositif de suivi et d'évaluation portera également sur l'organisation locale et son fonctionnement.
- **Organisation du dispositif** : le fonctionnement de ce dispositif de suivi et d'évaluation sera confié à une commission mixte composée à minima d'élus et de membres du Conseil de Développement. Cette même commission pourrait être en charge du projet de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques sur le territoire et vers l'extérieur. Enfin, la dimension de diffusion des résultats de l'évaluation sera une composante à part entière du dispositif d'évaluation (mise en ligne sur Internet, lettre, rencontres...).
- **Outils du suivi et de l'évaluation** : des outils de suivi et d'évaluation simples et faciles d'utilisation devront être élaborés (indicateurs d'évaluation, tableaux de bord, fiches-étapes...). De même, l'élaboration et la diffusion auprès des porteurs de projet de grilles d'accompagnement pour la définition des projets et de grilles d'évaluation des projets achevés pourront alimenter ce dispositif.
Au cours de ce travail, une attention particulière sera portée au déploiement du système d'indicateurs qui devra à la fois répondre au suivi et à l'évaluation des programmes du Pays (notamment au regard des finalités du développement durable) et être cohérent avec les systèmes d'indicateurs des collectivités territoriales partenaires (départements, régions), elles-mêmes engagées dans des Agenda 21 locaux.

Les travaux à venir devront donc définir l'organisation et les outils à mettre en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 dans sa globalité (projets soutenus et mis en œuvre, organisation locale...) mais aussi de garantir les conditions de sa diffusion auprès des acteurs locaux et des partenaires.

C- Le dispositif d'ingénierie

Comme présenté précédemment, il repose principalement sur :

- **la SEMADOUR**, instance technique du Pays. Elle assure à ce titre des fonctions d'accompagnement des porteurs de projet, de montage de dossiers et de candidature pour des appels à projets, de portage de certains projets, d'animation de réunions et de mise en réseau d'acteurs locaux, de veille sur les nouvelles politiques de développement local et thématiques, d'information, de communication, de mise en réseau du territoire et de participation à des réseaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux, etc. ;
- **le réseau des "animateurs Pays"**, rassemblant les techniciens des Communautés de Communes composant le Pays. Il est pour sa part l'interface entre l'instance technique du pays et les communautés de communes qui le composent. C'est un espace d'échanges réciproques d'informations, de coordination de certaines actions et politiques, de création d'une culture commune, etc.

Il s'agira notamment au cours des prochaines années de renforcer le réseau des animateurs Pays afin de garantir la bonne circulation de l'information et la coordination des actions engagées sur le territoire.

L'accompagnement des porteurs de projet fera également l'objet d'une attention particulière afin de diffuser auprès d'eux les principes de développement durable et de garantir la qualité des actions qui seront engagées sur le Val d'Adour (information, dossier de candidature, grille d'analyse et notice explicative...).

Ce dernier point sera approfondi au cours des prochains mois dans le cadre d'une démarche pédagogique à l'attention des acteurs locaux et en lien avec l'élaboration du dispositif de suivi-évaluation.

4. La présentation détaillée du plan d'actions Agenda 21

L'Agenda 21 constitue le cadre de référence stratégique et organisationnel du Pays du Val d'Adour. En ce sens, l'Agenda 21 n'est pas une démarche à part ou complémentaire. Elle constitue le fondement, la colonne vertébrale de l'investissement du Pays pour les années à venir. Ainsi, tout programme de développement qui sera élaboré au cours de la période doit s'inscrire dans l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour.

C'est dans cet esprit qu'un document unique : Agenda 21 et convention territoriale (document contractuel avec l'Etat, les Régions et les Départements, présentant la stratégie de développement du territoire), a été rédigé.

Le plan d'action de l'Agenda 21 est articulé autour de **3 axes stratégiques et de 8 mesures** :



Vue de l'Adour

Axe I : Pour un territoire responsable

Mesure 1. L'eau au cœur des enjeux du Val d'Adour

Mesure 2. L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale

Mesure 3. L'occupation maîtrisée de l'espace

Axe II : Pour un territoire dynamique

Mesure 4. Les services, facteur de cohésion du Pays

Mesure 5. Un développement économique durable

Mesure 6. Culture, tourisme, patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire

Axe III : Pour un territoire solidaire

Mesure 7. Une organisation pour mieux travailler ensemble et assurer la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun

Mesure 8. De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès

Il est présenté sous forme de **fiches** déclinant les rubriques suivantes :

- Positionnement de la mesure : l'intitulé de l'axe stratégique, l'intitulé de la mesure, la référence aux schémas stratégiques existants, les liens avec les autres mesures de la stratégie territoriale, l'articulation avec d'autres programmes.
- Présentation de la mesure : le contexte (points forts/points faibles), les objectifs stratégiques, le contenu, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Descriptif des actions envisagées, par résultats visés (situation que l'on souhaite atteindre à l'issue de la période) : le contenu des actions locales ou transversales (l'objet est ici de distinguer les actions qui seront portées directement par le Pays et celles qui seront mises en œuvre par des porteurs de projets locaux et soutenues par le Pays), les bénéficiaires, le calendrier, le partenariat, les critères de sélection, les indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Projets de coopération : identification des projets qui pourront être initiés dans le cadre de cette mesure (programme, résultat(s) concernés...)
- Premiers projets pré-identifiés : quelques exemples de projets qui seront réalisés au cours des 3 prochaines années.



Bal gascon

Axe 1. Pour un territoire responsable		
I.1 La gestion intégrée des cours d'eau et des milieux aquatiques, au cœur des enjeux du Val d'Adour		
<p><i>Depuis sa création, l'eau est au cœur des politiques du Pays, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du Val d'Adour. Toutefois, si le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de gestion intégrée de l'espace rivière, d'autres problématiques liées à l'eau restent aujourd'hui à traiter. Ainsi, suite aux actions déjà entreprises et face aux enjeux notamment en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il s'agit pour le Pays tout en poursuivant son investissement dans la gestion intégrée des cours d'eau, d'investir de nouveaux champs. Il s'agira notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de favoriser et de soutenir la mise en place de Natura 2000 sur l'Adour, site naturel majeur du Val d'Adour ; - face aux problèmes récurrents de qualité de l'eau, de lutter contre l'usage de produits phytosanitaires et autres par les collectivités et les particuliers ; - de favoriser l'accès et la découverte par les habitants des cours d'eau, élément identitaire et à préserver du Val d'Adour. 		
I.1.1 - La gestion durable des cours d'eau, en conformité avec le SAGE Actions identifiées : restauration de l'espace de mobilité de l'Adour (étude et animation, travaux, etc.), réseau technique rivière du Val d'Adour (animation, formation, acquisition de matériels...), Maison de l'eau du Val d'Adour, etc.	358 000 €	Agence de l'eau Adour Garonne FEDER (programme Interreg IV C)
I.1.2 – La mise en place de Natura 2000 sur l'Adour Actions identifiées : études et animation en vue de la réalisation du DOCOB, aménagement et animation en vue de la mise en œuvre du DOCOB.	349 000 €	Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne, FEADER (Leader)
I.1.3 – La sensibilisation des usagers de l'eau, notamment en matière de qualité de l'eau Actions identifiées : sensibilisation des élus, formations des personnels techniques des collectivités, équipements pour la récupération des déchets phytosanitaires, mise en place de pratiques alternatives au sein des collectivités, sensibilisation des particuliers, sensibilisation des jeunes publics	298 440 €	Agence de l'Eau Adour Garonne, FEADER (Leader) FEDER (programme Interreg IV C)
I.1.4 - Accessibilité de l'espace rivière, création d'un sentier le long de l'Adour Actions identifiées : études préalables, aménagements et équipements, actions de sensibilisation et de découverte.	330 000 €	Etat, Région Midi Pyrénées, Départements du Gers et des Hautes Pyrénées, FEADER (Leader)
I.2 L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale		
<p><i>Outre l'enjeu planétaire des ressources énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ce dernier représente aujourd'hui sur le territoire du Val d'Adour un enjeu social (accessibilité à l'énergie, précarité, acquisition de nouvelles compétences...) et économique (développement d'entreprises, etc.). Tout d'abord, le Pays s'investira pour mettre en place une stratégie collective et une organisation partenariale et adaptée autour de cette problématique, à travers notamment un Plan Climat Territorial. Ensuite, dans l'optique de diffuser les principes et les pratiques de la lutte contre le changement climatique, l'action du Pays du Val d'Adour se portera prioritairement sur un dispositif global de sensibilisation et de conseils auprès des acteurs locaux et sur</i></p>		

l'exemplarité énergétique et environnementale des collectivités locales. Enfin, il soutiendra le développement de filières locales d'énergies renouvelables. De même, l'efficacité énergétique et la qualité environnementale seront posées comme des conditions préalables aux actions soutenues par le Pays.

<p>I.2.1 - Diffusion et appropriation des principes de lutte contre le changement climatique Actions identifiées : Elaboration et diffusion d'un Plan Climat Territorial (diagnostic et stratégie énergétique du Val d'Adour), mise en réseau des acteurs, actions d'information et de sensibilisation, dispositif de conseils aux collectivités et aux particuliers, formation des professionnels du bâtiment.</p>	<p>230 000 €</p>	<p>Etat, régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, ADEME, FEDER, FEDER (programme Interreg IV C)</p>
<p>I.2.2 – Exemplarité environnementale des bâtiments publics Actions identifiées : Etudes et travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics visant une qualité environnementale exemplaire, valorisation des réalisations.</p>	<p>517 000 €</p>	<p>Etat, régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, ADEME, FEDER, FEDER (programme Interreg IV C)</p>
<p>I.2.3 – Productions locales d'énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie, méthanisation...) Actions identifiées : Etudes et équipements pour le développement de filière locale d'énergies renouvelables (production/consommation), actions de communication.</p>	<p>212 000 €</p>	<p>Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, ADEME, FEDER, FEDER (programme Interreg IV C)</p>
<p>I.3 L'occupation maîtrisée de l'espace</p> <p><i>Dans son ambition de développement responsable, le Pays devra se saisir d'une problématique fondamentale dans la gestion des ressources naturelles (dont le sol) et la lutte contre le changement climatique, en milieu rural : la maîtrise de l'espace. Au cours des différentes rencontres organisées autour de l'Agenda 21 du Val d'Adour, certains constats et préoccupations partagés par de nombreux acteurs ont été mis en avant sur ce sujet : le constat de la poursuite de l'étalement urbain faute d'une couverture suffisante du territoire par les documents d'urbanisme ; la préoccupation réaffirmée du maintien de la qualité du cadre de vie et paysagère, malmené malgré une Charte architecturale, paysagère et environnementale peu prise en compte ; la préoccupation de déployer une offre de logements variée tant dans le locatif que dans l'accession à la propriété, en conformité avec les nouvelles ambitions du Pays. Dans cette mesure, il s'agira pour le Pays de mettre en place les conditions nécessaires à l'engagement des élus dans la réalisation, d'une part de documents d'urbanisme et, d'autre part la création de logements locatifs comme de lotissements communaux exemplaires dans le domaine énergétique, la gestion des ressources naturelles, etc.</i></p>		
<p>I.3.1 – Maîtrise et gestion de l'espace Actions identifiées : Réalisation et diffusion d'un diagnostic stratégique Habitat-Foncier, actions d'information et de sensibilisation à destination des élus, études préalables à la réalisation de documents d'urbanisme (Approche Environnementale de l'Urbanisme...), aménagements des espaces publics.</p>	<p>154 000 €</p>	<p>Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers</p>
<p>I.3.2 – Offre de logements diversifiée et de qualité Actions identifiées : Etudes, animations et travaux en vue de constituer une offre de logements durables locatifs et à l'accession, mise en place d'OPAH et de PIG.</p>	<p>6 200 000 €</p>	<p>Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers</p>

Axe II – Pour un territoire dynamique

II.1. Les services, facteurs de cohésion du Pays

Le maintien, la modernisation et le développement des services ont constitué, au cours de la précédente période, un des principaux piliers de la politique de développement territorial du Pays, traduit sous la forme d'une charte territoriale des services. Avec le soutien du programme LEADER +, de nombreuses réalisations ont déjà été menées permettant de conforter l'existant (centres multiservices, maisons des services), d'apporter un début de réponse à de nouveaux besoins (petite enfance, TUC, culture), mais aussi d'instaurer une nouvelle approche basée sur l'action collective et la concertation entre les administrations et les acteurs du territoire (expérimentation avec La Poste).

Toutefois, à l'heure actuelle, des besoins persistent notamment en termes de services aux personnes (petite enfance en particulier), la couverture du territoire n'est pas aboutie et de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la santé et des services publics. De plus, si le dynamisme économique et la cohésion sociale du territoire sont sortis confortés des précédentes actions, l'ancrage de ces réalisations dans les enjeux environnementaux doit être renforcé. Cette mesure vise donc à la fois à parachever les actions engagées en s'appuyant sur la Charte Territoriale des Services, ouvrir cette dynamique aux nouvelles attentes identifiées et intégrer la qualité environnementale et énergétique, en cohérence avec le premier axe "Pour un territoire responsable".

II.1.1 – Accès aux services

Actions identifiées : Etudes et aménagement de centres multiservices, équipements haut-débit, action d'information et d'animation favorisant l'e-administration.

2 000 000 €

Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, FEADER

II.1.2 – Services petite enfance et jeunesse

Actions identifiées : Etudes, travaux et équipements en faveur de pôles enfance, de multi accueils, des RAMs, de services itinérants, actions d'information.

2 050 000 €

Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, FEADER (Leader)

II.1.3 – Services de santé de proximité et d'accueil des personnes âgées et handicapés

Actions identifiées : Etudes, travaux et équipements en faveur de maisons de la santé, de services de télémédecine, de structures d'accueil des personnes âgées et handicapées (accueil de jour ou temporaire), animations et mise en réseau.

1 500 000 €

Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, FEADER (Leader)

II.2. Un développement économique durable

Le développement économique constituait un des principaux piliers de la charte de développement du Pays du Val d'Adour : « d'abord l'emploi ». Toutefois, si le Pays a pu au cours de la précédente période mener et soutenir de nombreuses réalisations (zones artisanales, GIE, circuits courts de commercialisation...), il n'a pas pu jouer pleinement son rôle de chef de file d'une stratégie collective de développement économique du Val d'Adour.

Eloigné des centres de formation supérieure et industriels, le Pays du Val, pour favoriser le développement et la création de PME/PMI, cherchera à améliorer l'environnement dans les domaines de l'accueil et des services aux entreprises. Pour cela, il s'agira d'une part de favoriser la mise en réseau et les actions collectives des acteurs de l'emploi et de la formation avec l'appui de la Maison Commune Emploi Formation. D'autre part, le Pays accompagnera la poursuite des investissements dans l'aménagement d'infrastructures d'accueil de qualité et le développement de services en direction des salariés.

Concernant l'activité agricole, pilier de l'économie locale mais soumise à une concurrence mondiale effrénée et à une exigence sociétale de qualité accrue, cette mesure visera à faciliter pour partie l'adaptation du secteur agricole aux nouvelles attentes et à saisir les opportunités qui se font jour.

Pour cela, dans le domaine vitivinicole, il s'agira de soutenir les démarches collectives de mise en marché pour lesquelles des démarches d'éco-conception

seront recherchées et de structurer une diversification des revenus grâce à l'activité touristique. Un autre volet agricole mérite d'être accompagné ; il concerne la mise en place de circuits courts et des actions de soutien à la promotion et la diffusion des produits de qualité et de proximité en vue de diversifier l'offre sur la restauration collective.

<p>II.2.1 – Services de l'emploi et de la formation Actions identifiées : Soutien au fonctionnement de la Maison Commune Emploi Formation (MCEF), formation et accompagnement à la création d'entreprises, mise en réseau des acteurs.</p>	<p>360 000 €</p>	<p>Région Midi Pyrénées, collectivités locales, FSE</p>
<p>II.2.2 – Accueil et développement des entreprises Actions identifiées : Etudes et travaux d'aménagement des zones d'activités existantes et investissement pour la zone d'activité inter-communautaire (Garlin-Lembeye), mise en place d'ORAC ou autres dispositifs équivalent.</p>	<p>6 080 000 €</p>	<p>Etat, Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, collectivités locales</p>
<p>II.2.3 – Organisation collective et promotion du secteur viticole Actions identifiées : Actions de promotion et de mise en marché des vins et des produits touristiques associés, élaboration et adoption d'une charte qualité de l'accueil, actions d'éco-conception.</p>	<p>120 000 €</p>	<p>Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers</p>
<p>II.2.4 – Dialogue et partenariat avec le secteur agricole Actions identifiées : Etudes et organisation d'un réseau local de produits de qualité, développement de circuits courts de distribution (avec les collectivités, les professionnels et les particuliers), actions de sensibilisation et de promotion des produits locaux de qualité.</p>	<p>200 000 €</p>	<p>Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, collectivités locales, FEDER (INTERREG IV A)</p>
<p>II.3. Culture, tourisme et patrimoine, facteurs de développement et d'identité du territoire</p> <p><i>Le Pays s'est fortement investi dans la culture, au cours la période de programmation 2000-2006, ce notamment grâce à l'élaboration et la mise en œuvre, en partenariat avec la Région Midi Pyrénées, d'un Projet Culturel de Territoire.</i></p> <p><i>A l'heure où le Projet Culturel de Territoire doit être renouvelé, le Pays du Val d'Adour souhaite recentrer ses priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en renforçant la diffusion culturelle au sein du territoire et notamment grâce au développement du Pôle Culturel de Territoire de Marciac ; - en impliquant davantage les collectivités locales - en créant des passerelles avec d'autres domaines : culture/ enseignement ; culture/tourisme/ patrimoine - en favorisant la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs culturels locaux. <p><i>Conscient de la nécessité de diversifier l'économie du territoire et de développer une vocation touristique particulière, le Pays du Val d'Adour avait déjà affiché au cours de la précédente période une ambition pour ce secteur d'activité, traduite dans le Schéma de Développement Economique. Malgré les difficultés dues à un investissement intercommunal inégal, le Pays souhaite, dans le cadre de cette mesure, poursuivre son soutien pour le développement d'une activité touristique cohérente et collective, notamment à travers la mise en réseau et la coordination des offices du tourisme, la création de nouveaux produits touristiques associant, par exemple, patrimoine, culture et produits locaux et en s'appuyant fortement sur le Grand Site Touristique et Culturel de Marciac.</i></p>		
<p>II.3.1 – Dynamique culturelle Actions identifiées : accompagnement du Projet Culturel de Territoire, Pôle culturel de Marciac, aide à la diffusion, actions pédagogiques, valorisation culturelle de</p>	<p>450 000 €</p>	<p>Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers,</p>

sites patrimoniaux.		collectivités locales, FEADER
II.3.2 – Mise en réseau des acteurs du tourisme Actions identifiées : Mise en réseau des Offices de tourisme, élaboration d'une charte d'accueil qualité, actions de communication à l'échelle du Pays, Grand site Touristique de Marciac.	350 000 €	Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, collectivités locales,
II.3.3 – Produits touristiques associant vin, gastronomie, culture et patrimoine Actions identifiées : Etude et conception de produits, outils de promotion, dispositif « Destination Vignobles »	350 000 €	Régions Midi Pyrénées et Aquitaine, Départements des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et du Gers, collectivités locales,

Axe III – Pour un territoire solidaire

III.1. Organisation, rôle et compétences

L'organisation du Pays est articulée autour de trois instances : le GIP (instance politique), le Conseil de développement (instance consultative représentant la société civile), la SEMADOUR (instance technique). Cette organisation a globalement bien fonctionné au cours de la précédente période et a été exemplaire à bien des égards. En dépit des acquis, plusieurs éléments des bilans effectués attirent l'attention des acteurs locaux sur des difficultés qui constituent autant de marges de progrès possibles pour le territoire.

Aussi, à travers cette première mesure, le Pays a donc pour objectifs de mettre en place les conditions nécessaires à la pérennisation des acquis et à l'amélioration du dispositif d'organisation locale qu'il s'agisse de :

- *l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité de l'action du Pays ;*
- *l'optimisation de l'articulation et du partenariat entre communautés de communes et Pays ;*
- *le renforcement du rôle et de la place du conseil de développement dans l'exercice de la démocratie participative ou encore des relations avec les partenaires techniques et institutionnels du Pays.*

III.1.1 – Articulation des compétences des CC et des orientations du Pays Actions identifiées : Tableau de bord des compétences des Com. Com. au regard des orientations du Pays, information et sensibilisation.	30 000 €	GIP Pays du Val d'Adour
III.1.2 – Rôle et compétences de chacun Actions identifiées : Elaboration et diffusion du guide de la vie territoriale, information et débat sur l'action du Pays et ses acteurs.	60 000 €	GIP Pays du Val d'Adour
III.1.3 – Mobilisation et implication du Conseil de Développement Actions identifiées : Animations, formations.	120 000 €	Région Midi Pyrénées et Aquitaine, GIP Pays du Val d'Adour
III.1.4 – Renforcement des partenariats institutionnels Actions identifiées : Animation d'une cellule de coordination, inventaire et annuaire des partenaires.	30 000 €	GIP Pays du Val d'Adour

III.2. De nouvelles pratiques pour s'inscrire dans une démarche continue de progrès

Le Pays du Val d'Adour s'est investi au cours de la précédente période dans l'acquisition et la diffusion en Val d'Adour de « bonnes pratiques » tel que l'évaluation, la coopération, la mise en réseau ou encore la communication. Toutefois, si certaines d'entre elles ont été menées avec succès et constituent aujourd'hui des outils de développement du Val d'Adour à part entière (coopération, mise en réseau), d'autres pratiques sont à repenser ou à initier (communication, capitalisation et évaluation).

Cette seconde mesure revêt donc une importance toute particulière au regard du choix stratégique d'engager le Pays dans une démarche d'Agenda 21. Elle

<p>va lui permettre de renforcer, directement ou indirectement, des principes clés des démarches de développement durable, en permettant la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de dispositifs de capitalisation des "bonnes pratiques" mais aussi de suivi et d'évaluation permanents ; • d'une stratégie et de programmes de coopération cohérents avec l'Agenda 21 local ; • d'un plan de communication favorisant la connaissance par les habitants/citoyens du fonctionnement du territoire, des actions qui y sont conduites, des possibilités offertes d'y contribuer. 		
III.2.1 – Dispositif de suivi et d'évaluation Actions identifiées : Elaboration et mise en place du dispositif, diffusion des résultats, formation et sensibilisation à l'évaluation	60 000 €	Feader (Leader), Région Midi Pyrénées et Aquitaine, GIP Pays du Val d'Adour
III.2.2 – Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques Actions identifiées : Elaboration et mise en place du dispositif, diffusion des bonnes pratiques.	60 000 €	Région Midi Pyrénées et Aquitaine,
III.2.3 – Coopération et mise en réseau Actions identifiées : Mise en place de projets de coopération alimentant la stratégie du Pays, participation aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux, mise en réseau des porteurs de projets du Val d'Adour.	967 500 € <i>Projets en cours d'élaboration</i>	Feader (Leader), Feder, FSE, Etat, Région Midi Pyrénées et Aquitaine.
III.2.4 – Plan d'information et de communication Actions identifiées : Elaboration d'un plan d'information et de communication, étude et conception des outils, organisation d'événementiels, relation media.	120 000 €	Feader (Leader), Région Midi Pyrénées et Aquitaine, GIP Pays du Val d'Adour

Contribution spécifique de l'axe 1 aux finalités du développement durable

		Pour un territoire responsable		
		Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	++	++
	Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	++	+	++
	Epanouissement de tous les êtres humains	+		+
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	+		+
	Modes de production et de consommation responsables	+	+	+

Contribution spécifique de l'axe 2 aux finalités du développement durable

		Pour un territoire dynamique		
		Mesure 4	Mesure 5	Mesure 6
Finalités	Lutte contre le changement climatique	+	+	
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	+	+	
	Epanouissement de tous les êtres humains	++	+	++
	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	++	++	++
	Modes de production et de consommation responsables	+	++	

B.3. La mise en œuvre de l'Agenda 21

A partir des résultats des Ateliers 21 et des précédents travaux, le Pays a rédigé un document unique restituant l'ensemble de la démarche conduite dans le cadre de l'Agenda 21 (sa stratégie de développement et sa traduction opérationnelle en plan d'actions) et qui est la base de la contractualisation avec l'Etat, les Régions et les Départements : la convention territoriale.

Cette convention a fait l'objet d'une série de réunions de concertation avec les services techniques des partenaires, les techniciens des Communautés de Communes du Val d'Adour (Réseau des animateurs Pays), des élus et des membres du Conseil de Développement.

La version finalisée de la convention territoriale restituant la stratégie et le plan d'actions de l'Agenda 21 a été présentée et validée par les élus du Pays siégeant au sein du GIP ADT EURADOUR, lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2008. Elle a également été validée par le Conseil de développement du Pays du Val d'Adour, lors du Conseil d'Administration du 14 mai 2008.

Elle a été présentée officiellement aux partenaires co-financeurs lors d'un comité territorial le 15 mai et sera, au cours des prochains mois, validée au sein des différentes instances délibérantes des collectivités territoriales (Régions et Départements).

A- L'élaboration des nouveaux programmes de développement

Suite aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21, le Pays s'est investi dans l'identification et l'élaboration des nouveaux programmes de développement qui permettront au Pays et aux porteurs de projets locaux de disposer de moyens financiers afin de mettre en œuvre le plan d'actions de l'Agenda 21 :

- la convention territoriale (fonds Etat, Régions, Départements) ;
- le programme communautaire Leader (fonds Feader) : candidature déposée en avril 2008, intitulée A.C.C.E.S. (Attractivité et Cohésion : Consolider notre Expérience et nos Savoirs-faire), orientée sur l'eau et les services et favorisant le dialogue entre acteurs ;
- des projets européens de coopération Interreg (fonds Feder) : candidature déposée en janvier 2008 pour 2 projets de coopération Interreg IV C (Aqualinks et Energy-net) et candidature à déposer fin juin pour 1 projet de coopération Interreg IV A (agenda 21, eau, jeunesse et produits locaux) ;
- le Plan d'Action Territorial (Agence de l'eau) : candidature déposée en avril 2008 ;
- le Contrat d'Objectif Territorial (ADEME), à venir ; etc.

B- Les chantiers de l'organisation locale

Les travaux sur l'organisation locale seront lancés prochainement, au cours des prochains mois.

Depuis le lancement de l'Agenda 21, il y a eu beaucoup d'échanges autour de l'organisation locale. Au regard des problèmes et des pistes d'amélioration déjà proposés (notamment au cours des Ateliers 21), trois chantiers ont été identifiés et seront conduits aux cours des prochains mois :

- l'élaboration et la diffusion d'un **guide de la vie territoriale**, définissant le rôle du Pays et de ses différents acteurs (rôle du Conseil de développement et les relations avec le GIP, partenariat avec les Com. Com., accompagnement des porteurs de projets...)
- la définition et la mise en place d'un **dispositif de capitalisation, de suivi et d'évaluation** des projets et des programmes du Pays ;
- la définition d'un **plan d'information et de communication** du Pays.

Un nouveau Forum Pays est programmé pour septembre ou octobre 2008 – après validation des partenaires au cours de l'été de la convention territoriale et réponse quant aux candidatures aux programmes européens – afin de présenter aux acteurs du territoire : l'Agenda 21, les nouveaux programmes et les nouveaux dispositifs d'organisation locale.